

**ANNEXE AU REGLEMENT FINANCIER
LYCEE SANS FRONTIERE**

Année scolaire 2024-2025

Document à compléter et à envoyer avant le **14 Aout 2024** par courrier à l'adresse suivante :
AGEASC – 370 boulevard du Président Wilson – 33000 BORDEAUX

avec l'avis d'imposition 2024 complet pour les deux parents

Nom/Prénom de l'élève:
Classe :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le montant de la contribution fixe est calculé en fonction du « revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition 2024 » divisé par « 2 + nombre d'enfants à charge ».

L'avis d'imposition 2024 est à joindre obligatoirement **sinon vous serez placé en catégorie 8** et aucune rectification de catégorie ne sera faite après le 31/12/2024.

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Catégorie (à déterminer) | N° |
| Montant estimé de la contribution | _____ € |
| Cotisation A.P.E.L. (facultative) | 24 € |

L'aîné(e) de vos enfants est-il scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

OUI NON

Etes-vous salarié ou enseignant dans l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

OUI (joindre une attestation de votre établissement) NON

Avez-vous d'autres enfants scolarisés à l'école ou au collège Jeanne d'Arc Pessac ? (cocher la case)

OUI NON

Si oui, précisez :

1. Nom/Prénom/Classe :

2. Nom/Prénom/Classe :

3. Nom/Prénom/Classe :

Ensemble scolaire Assomption Ste Clotilde

Section internationale anglaise – Section sportive d'excellence – Internat filles

2. STATUT SCOLAIRE (cocher la case)

- | | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire (tarif en fonction du nombre de jours) | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Externe Approvisionnement du porte-monnaie pour déjeuner exceptionnellement 10 repas = 88,50 € par chèque à l'ordre de l'AGEASC | |

3. MODE DE REGLEMENT (cocher la case)

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> En 1 fois par chèque à réception de la facture en octobre |
| <input type="checkbox"/> En 3 chèques à réception de la facture et encaissés en octobre, janvier et avril |
| <input type="checkbox"/> Par prélèvement automatique à échéance au 5 du mois pendant 9 mois (octobre à juin). Joindre le mandat SEPA complété pour les nouveaux inscrits ou modification du RIB |

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT PAR LES DEUX PARENTS**RESPONSABLE LEGAL 1**

Je soussigné, Monsieur _____ reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits dans cette annexe. Je m'engage à régler l'intégralité des frais liés à la scolarité de mon enfant.

A : _____ Le : __/__/____

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

RESPONSABLE LEGAL 2

Je soussignée, Madame _____ reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits dans cette annexe. Je m'engage à régler l'intégralité des frais liés à la scolarité de mon enfant.

A : _____ Le : __/__/____

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

A compléter en cas de divorce ou séparation

En cas de séparation ou de divorce, indiquer en pourcentage la part payée par chacun des parents et joindre :

- ✓ l'extrait de jugement ou la convention parentale indiquant les modalités de répartition des frais de scolarité
- ✓ les avis d'imposition 2024 de chacun des parents.

Sans jugement explicite et à défaut d'accord entre les parents, la scolarité sera facturée par moitié entre les parents. Si les deux avis d'imposition ne sont pas fournis, la catégorie la plus haute sera appliquée.

Part de facturation du responsable légal 1 en % :

Part de facturation du responsable légal 2 en % :